

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PRÉAVIS RELATIF À LA SECURISATION DU GIRATOIRE BRÉ/CENTRE (N° 17/2021 – 2026)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le jeudi 10 février 2022 à 19h30 à la salle Sorge du bâtiment administratif. Elle était composée des membres suivants :

DALLA VALLE	Giuseppe	(CDC)
LUGET	Jonathan	(CDC)
JONNERET	Céline	(RESOC, présidente-rapporteure)
EICHENBERGER	Véronique	(RESOC)
WERNER	Eiselé	(SC)
KILINC	Ahmet	(SC)
NOIRAT CHADRIN	Sophie	(ROLC)

La délégation de la Municipalité et ses services, que la commission remercie pour les précisions apportées suite à ses questions, était composée de :

JATON	Nathalie	Municipale
TOLEDANO	Francis	Chef de Service, Infrastructures
TIRUPPARAN	Kabirajh	Ingénieur civil, service Infrastructures

1. Préambule

Le présent préavis porte sur la sécurisation du giratoire Bré/Centre en vue de sécuriser les piétons et les écoliers qui empruntent très fréquemment ce passage, et d'améliorer la sécurité routière. Il a pour objet la demande d'un crédit de CHF 400'000.-TTC pour la mise en conformité de la zone autour du giratoire Bré/centre par des aménagements adéquats. En effet, des études, en particulier celles liées au postulat « pour un trajet sécurisé sur le chemin de l'école » montrent que le giratoire n'est plus aux normes actuelles.

2. Informations complémentaires

La Municipalité était au fait qu'il fallait intervenir sur ce giratoire qui n'était plus aux normes. Cela s'inscrit dans le cadre d'aménagement d'une zone 30 à l'étude actuellement. L'aménagement de la Place Freddy Girardet prenant du retard en raison de certains accords, le calendrier était opportun pour s'atteler à ce projet.

Ce passage est essentiel étant donné que c'est la seule voie piétonne pour traverser la route cantonale actuellement à cet endroit.

En venant de la carrière, la route est large permettant aux usagers d'arriver vite dans le giratoire. Or, un passage piéton se trouve à droite à une distance plus conforme. En effet, une distance de 5 mètres est nécessaire pour être aux normes. Les 2 passages piétons seraient donc déplacés permettant ainsi aux automobilistes de s'avancer devant le passage piétons en direction du giratoire. Cela permettra également de ne pas gêner les voitures dans le giratoire. Une barrière

est prévue sur le cheminement depuis la route de la Carrière afin que les piétons ne soient pas tentés de traverser hors passage piétons.

Au ch. du Bré, le trottoir serait élargi pour ralentir le trafic et donner plus de confort aux piétons. Un plateau serait élevé de 10 cm. On profitera également de mettre à jour l'éclairage public et l'évacuation de l'eau. Ce plateau aura toute son utilité pour ralentir les voitures venant du ch. du Bré que la zone soit à 30 km/h ou non.

L'ilot a les gabarits pour avoir un temps d'attente en sécurité.

Le permis de construire a été reçu le 7 février 2022.

3. Discussion

Les travaux sont prévus, si tout se passe bien, courant 2022, le planning intentionnel étant mai/juin. Tout sera mis en place pour sécuriser le passage des piétons et des écoliers pendant la durée des travaux de 2 à 3 mois. Il sera tenu compte des horaires de l'école dans les différents phasages pour que chacun puisse passer en sécurité pendant les travaux.

L'entreprise en charge des travaux devra certifier l'égalité entre femmes et hommes, selon l'engagement de la Municipalité.

Cet ouvrage s'inscrit dans les travaux commencés l'année passée pour harmoniser le nœud routier afin de sécuriser tous les passages.

La sécurité par des patrouilleurs n'est pas exclue, mais il est très difficile d'en trouver. Ce point pourrait faire l'objet d'une séance du Conseil d'Etablissement.

4. Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la Commission en charge d'examiner le préavis n°17/2021 - 2026 vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 18 février 2022
Pour la Commission,



Céline Jonneret
Présidente-rapporteure